

FICHE DE POSTE

POSTE D'ENSEIGNANT

CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)

Rentrée scolaire 2025

Références : arrêté du 31/02/2002 – circulaire n°2002-165 du 02/08/2002 – arrêté du 22/06/2006

Les CHAM ont pour vocation d'offrir aux élèves motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans le domaine de la musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Le professeur, la professeure des écoles est nommé(e) sur une mission d'enseignement en classe de cycle 3 à l'école élémentaire Georges Guynemer à Nevers à compter de la rentrée 2025. Le professeur, la professeur(e) des écoles est un enseignant du 1er degré exerçant cette mission à temps plein. Il est rattaché à la circonscription Nevers 3.

Il travaille en étroite collaboration avec l'IEN chargée de la mission départementale Arts et Culture et le conseiller pédagogique en éducation musicale.

Compétences attendues

- Motivation, ouverture culturelle
- Compétences en éducation musicale (sans nécessité d'être musicien)
- Capacités relationnelles et organisationnelles
- Capacité à travailler en partenariat
- Engagement et disponibilité (concertations, réunions), restitutions...
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à s'engager, suivre et évaluer des projets
- Connaissance du public de l'éducation prioritaire

Descriptif des missions

- Veiller à la bonne intégration et au bon fonctionnement de l'enseignement spécifique dispensé au conservatoire
- Organiser les apprentissages en aménageant un emploi du temps cohérent et en mobilisant tous les domaines disciplinaires des programmes de manière complémentaire aux heures spécifiques au conservatoire

Rappel : objectifs généraux de la classe CHAM

- Elargir les possibilités d'expression et de communication,
- Affiner les capacités auditives et analytiques,
- Construire une culture artistique,
- Développer le sens critique et esthétique.